



PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bobigny, le 26 AOÛT 2022

Le préfet de la Seine-Saint-Denis

Référence courrier :
DCPPAT/BE/SF/22-09.70

LRAR n° 1A 173 653 25518 (Maire de Vaujours)
1A 173 653 25495 (Maire de Coubron)
1A 173 653 25501 (Maire de Courtry)

à

Destinataires in fine

Objet : Communication d'un projet d'arrêté interpréfectoral modificatif de servitudes d'utilité publiques. – Saisine de vos conseils municipaux pour avis.

La société PLACOPLATRE a présenté, le 23 septembre 2019, une demande d'autorisation environnementale et une demande conjointe de modification de l'arrêté interpréfectoral de servitudes d'utilité publique n° 05 DAI 2IC 173 du 22 septembre 2005. Les dossiers actualisés de demande d'autorisation environnementale et de demande de modification des servitudes d'utilité publique ont été produits respectivement les 1^{er} avril et 25 août 2022. Les décisions sollicitées visent, à titre principal, à autoriser pour une durée de trente ans l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert située au niveau de la fosse d'Aiguisy et de l'ancien fort de Vaujours (communes de Vaujours et de Coubron) et à modifier les servitudes d'utilité publiques grevant l'ancien fort de Vaujours pour permettre l'exercice de cette activité. En conséquence, je vais être amené à ouvrir en mairies de Vaujours, Coubron (93) et de Courtry (77) une enquête publique unique relative aux demandes précitées. Je vous précise que cette opération, dont j'ai été désigné coordonnateur, serait organisée **du lundi 14 novembre au vendredi 23 décembre 2022 inclus**, soit 6 semaines consécutives (dates en attente de confirmation).

Conformément aux dispositions du IV de l'article R. 515-31-2 du code de l'environnement, je vous communique, ci-joint, avant mise à l'enquête, le projet d'arrêté interpréfectoral modificatif, en votre qualité de propriétaire de certaines des parcelles visées par celui-ci. Pour votre complète information, je l'accompagne d'une copie de l'arrêté interpréfectoral initial du 22 septembre 2005.

Par ailleurs, en application de l'article R. 515-31-4 du même code, je vous communique un exemplaire du dossier de demande de modification des servitudes d'utilité publique présenté par l'exploitant. Je vous saurais gré de recueillir l'avis de vos conseils municipaux sur ce projet. Faute d'avis émis dans le délai de **trois mois** suivant la réception de la présente, l'avis sera réputé favorable.

Par ailleurs, je vous transmettrai prochainement le dossier d'enquête publique unique pour vous permettre de solliciter l'avis de votre assemblée délibérante sur l'ensemble du projet.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet, par délégation
le chef du bureau de l'environnement

Tristan BRUNET

Bureau de l'environnement
1 esplanade Jean Moulin
93007 BOBIGNY cedex
Tél. : 01 41 60 64 77
Mail : serge.fourcade@seine-saint-denis.gouv.fr
www.seine-saint-denis.gouv.fr / @Prefet93

LISTE DES DESTINATAIRES

- Monsieur le maire de Vaujours
Hôtel de Ville
20, rue Alexandre Boucher
93410 VAUJOURS
- Monsieur le maire de Coubron
Hôtel de Ville
133, rue Jean Jaurès
93470 COUBRON
- Monsieur le maire de Coutry
Hotel de Ville
52, rue du Général Leclerc
77181 COUTRY